

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
datent des 1er et 16 de chaque mois
se paient d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS

sont reçues au
Bureau du Journal
du Lot
se paient d'avance

Annonces... 25 c la ligne
Réclamations... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
M.M. Laffite et Co, place de la
Bourse 8, sont seuls chargés
à Paris de recevoir les annonces
pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Hiver.

Table with 12 columns: Destination, Omnibus mixte, Poste mixte, Omnibus mixte (161), Poste mixte, Omnibus mixte (105), Poste mixte, Omnibus mixte, Poste mixte, Destination, Omnibus mixte, Poste mixte. Rows include Cahors, Mercuès, Parnac, Luzech, Castel franc, Puy-l'Evêque, Duravel, Soturac Touzac, Fumel, Monsempron-Libos, Paris, Agen, Périgueux, Bordeaux, Rodez, Aurillac, Vierzon.

Cahors, le 17 Janvier 1874

La discussion de la loi des maires est entravée, à chaque instant, par les discours, les cris et les interruptions de la gauche qui, non contente de ce beau manège, a recours à la manœuvre inutile du scrutin secret.

Nos dépêches télégraphiques tiennent nos lecteurs au courant des incidents principaux.

Au moment où nous écrivons ces lignes, on est impatient d'en finir. Si le débat est terminé, on le verra à nos Dernières nouvelles. Dans tous les cas, l'adoption de la loi est certaine.

Il est nécessaire de répondre une fois pour toutes à ces insinuations, ou plutôt à ces accusations, qui tendent à se généraliser et qui présagent une nouvelle crise ministérielle, par la raison que la majorité actuelle est divisée. Ceux qui tiennent ce langage croient-ils qu'une majorité composée des centres et, nécessairement, d'une partie de la gauche, serait plus unie? La majorité de droite a au moins cet immense avantage, qui est tout en faveur de sa durée, c'est qu'elle se compose de députés et de fractions qui, s'ils diffèrent d'opinion sur la question de la constitution définitive du gouvernement de la France, sont tous parfaitement d'accord sur les questions sociales et sur l'organisation conservatrice du pays. C'est là pour le moment l'essentiel. Sur le terrain de la présidence septennale, qui constitue la trêve des partis, il ne peut donc y avoir de majorité meilleure et plus compacte et plus durable que la majorité actuelle. Aussi, quoi qu'on fasse pour la disjoindre, elle ne se scindera pas.

Que ce soit dans des vues de spéculation ou dans des vues de parti, les bruits absurdes et ridicules que certains organes de publicité continuent à propager sur les relations de l'Italie et de la France, n'en sont pas moins condamnablement démentis hier, ceux qui avaient couru à la Bourse au sujet de l'Orénoque. Il n'y a pas, et il ne peut pas y avoir, ni pour la France, ni pour l'Italie, de question de l'Orénoque, nous l'affirmons de source autorisée. Voici, aujourd'hui le Courrier de Paris (correspondance autographiée) qui annonce qu'un différend existerait entre le gouvernement Français et ceux d'Italie et d'Allemagne, à propos de documents relatifs à l'annexion de la Savoie, dont ceux-ci auraient réclamé au premier la communication. Avons-nous besoin de nous étayer de nos sources les plus authentiques d'information, pour dire qu'il n'y a pas un mot de vrai dans cette fable de mauvais goût.

Correspondances

Versailles, 15 janvier.

L'Assemblée continue la discussion de la loi des maires; les votes d'hier ont complètement affirmé

et dessiné la majorité; le résultat final est moins douteux que jamais. Cette situation déterminera sans doute la gauche à user avec plus de réserve de moyens qui ne font que retarder la discussion sans profit pour elle.

Quoique devant prendre ainsi des allures plus vives, la discussion de la loi pourra encore durer plusieurs jours. De nombreux amendements sont en effet déposés, et de nombreux orateurs qui s'étaient fait inscrire pour la discussion générale, ne manqueront pas d'écouler, dans la discussion des articles, les discours qu'ils avaient préparés.

Le vice-président du conseil, M. le duc de Broglie prendra probablement la parole, mais on ne peut dire encore à quel moment ni sur quel article. Le discours qu'il a fait dans la discussion générale était un discours de politique générale; le ministère de l'intérieur saisira sans doute l'occasion de s'expliquer sur le projet lui-même.

On s'attend à une intéressante discussion sur les amendements Ducarre et Lucien Brun. Le premier propose d'inscrire dans la loi que les maires seront choisis par le gouvernement dans le sein du conseil municipal, et le second qu'ils seront choisis sur une liste proposée par le conseil.

La commission de la loi des maires s'est réunie avant la séance pour examiner les divers amendements présentés dans le cours de la discussion.

La sous-commission pour l'examen des lois constitutionnelles s'est également réunie.

Deux frégates espagnoles sont arrivées à Oran pour demander la remise au gouvernement espagnol de la Numancia. On assure que cette remise doit avoir lieu aujourd'hui même. Les forçats seraient également rendus à l'Espagne. Les autres réfugiés seront internés dans l'intérieur de l'Algérie.

Une question subsidiaire et de peu d'importance est posée à propos de la Numancia. Ce navire était porteur de denrées et marchandises prises par les insurgés sur deux bateaux de Malaga. Le commerce de Malaga réclame la restitution de ces captures. Le consul d'Espagne à Oran est chargé de soutenir la réclamation du commerce de Malaga. Nul doute encore qu'aucune difficulté à cet égard ne puisse venir du côté de la France.

Paris, 15 janvier.

Hier, a eu lieu, au palais de l'Élysée, le premier grand bal officiel de la saison. Le palais de l'Élysée était brillamment illuminé, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur; de grandes marquises ornées de tapisseries avaient été improvisées à droite et à gauche du Perron pour faciliter la descente des voitures.

Des gardes de Paris à cheval, en grand costume, faisaient le service à l'intérieur; des gardiens de la paix et des gardes à cheval stationnaient dans les rues avoisinantes, pour régler l'arrivée et la sortie. Les gens de la maison du président de la République faisaient le service avec la grande livrée à casaque blanche et culotte rouge du duc de Magenta.

Des salles de bal provisoires avaient été organisées à droite et à gauche du palais, sur les ailes donnant sur le jardin, une grande galerie provisoire avait été également organisée sur le Perron donnant sur le jardin. Aux deux extrémités de cette galerie se trouvait un buffet richement orné et abondamment pourvu. Sur les côtés du buffet étaient les salles de bal provisoires richement éclairées et ornées de tentures et tapisseries des Gobelins. Tous les salons du palais étaient ouverts au public. Tous étaient brillamment illuminés et artistement ornés de fleurs. Les orchestres des deux salles de bal jouaient constamment.

Dès neuf heures, une grande influence d'invités se portait sur l'Élysée. M. le président de la République, en costume de maréchal, avec le grand cordon de la Légion d'honneur et M<sup>me</sup> la duchesse de Magenta, en toilette blanche et portant un diadème orné de diamants, recevaient leurs invités. A dix heures, l'affluence était énorme. A onze heures, la circulation devenait presque impossible. Les notabilités les plus marquantes du monde parisien se pressaient dans les salons. Le corps diplomatique y assistait presque au complet. Les costumes des attachés militaires des légations étrangères ressortaient au milieu des uniformes français.

On remarquait dans la foule tous les ministres, M. le duc de Broglie, portant le grand cordon de la Légion d'honneur, et les sous-secrétaires d'Etat; le gouverneur de Paris commandant l'armée de Paris, le gouverneur des Invalides, les généraux commandant les corps d'armée, de nombreux officiers; les amiraux, vice-amiraux et officiers de marine présents à Paris; le duc de Nemours, en costume de général; plusieurs princes et princesses de la famille d'Orléans; les plus hauts représentants de l'administration, de la finance, de la banque, des lettres, des sciences et des arts.

Les danses ont été très animées. Vers minuit, la foule a commencé à s'écouler et l'on a pu circuler plus librement.

A trois heures, les salons étaient presque vides et peu après se terminait cette fête, qui a été aussi brillante et aussi bien ordonnée qu'on pouvait s'y attendre.

Aucun incident ne s'est produit et tout s'est passé avec la plus parfaite régularité, grâce aux bonnes dispositions qui avaient été prises.

Les Véritables Conservateurs.

M. Jules Simon est un très habile homme. Il vient de faire une merveilleuse découverte. Qui l'aurait jamais cru? Les hommes de son parti sont les véritables conservateurs et ceux du nôtre des révolutionnaires. Il met un art infini à dorer la pilule démocratique pour la mieux faire avaler et emploie son style le plus doux et le plus patelin à vanter ses vertus.

C'est dans une lettre adressée à l'Indépendant de la Charente-Inférieure et reproduite avec admiration par le Progrès des Communes, que M. Jules Simon développe sa thèse.

Il est très évident, pour qui réfléchit, dit-il, que nous sommes les conservateurs. Ce qu'il y a d'incertain dans les affaires et dans la situation vient des périls que font courir à la forme républicaine les trois monarchies, divisées par leur passé et par leurs aspirations, unies par une commune haine. Chacune d'elles propose à la France une révolution. Pour nous, nous lui demandons de rester ce qu'elle est.

Ainsi la République a le droit d'être et de se conserver parce qu'elle existe. Et ceux-là seulement sont conservateurs qui travaillent à sa consolidation. Ceux, au contraire, qui la regardent d'un oeil indifférent ou inquiet sont les révolutionnaires.

Mais d'où la République tient-elle son droit à l'existence? Comment s'est-elle formée? Comment a-t-elle pris naissance? Quelle est

sa source? Quelle est son origine? Est-elle fille de la loi? Non, elle est issue d'un coup de main, d'un attentat à la souveraineté nationale, d'une usurpation du pouvoir. Ce fut une révolution qui lui donna le jour. C'est donc dans un état révolutionnaire que nous vivons. Et cette situation durera tant que la loi n'aura pas fait entendre sa voix.

Étaient-ils des révolutionnaires ces hommes qui ont tenté de restaurer la Monarchie? Non, sans doute, car ils n'étaient liés par aucune constitution. Ils avaient les mains libres, et pouvaient les consacrer à l'œuvre qu'ils jugeaient utile. Peut-être n'ont-ils pas su choisir un moment suffisamment opportun, peut-être ont-ils commis des fautes, des maladresses, des imprudences; mais ils avaient le droit de faire ce qu'ils ont fait, et c'était un désir de conservation sociale qui les inspirait.

En vérité, il est étrange que ce soit justement un des auteurs de la révolution du 4 Septembre, qui trouve en dehors de lui-même une application du mot révolutionnaire. La puissance du fait accompli est-elle donc si grande, qu'il change tout d'un coup les rôles et les devoirs? Il ne suffit pas d'accaparer le pouvoir et de se proclamer gouvernement, pour être fondé à dire le lendemain au pays: —

« Tous les hommes d'ordre doivent maintenir ce qui est. »

Supposez qu'un voleur vous dérobe un objet. Vous le poursuivez devant les tribunaux.

« C'est vrai, dit-il, j'ai volé cet objet, mais je le possède; le devoir de la justice est de protéger ma possession, et celui qui le réclame, s'il parvenait à me l'enlever, serait à son tour un voleur. »

Que dirait-on d'un pareil langage? Celui que tient M. Jules Simon s'en rapproche beaucoup: —

« Nous avons fait une révolution, mais puisque la révolution existe, le devoir des conservateurs est d'être révolutionnaires. »

Qui ne voit le cercle vicieux et le sophisme?

« Nous demandons à la France, dit encore M. Jules Simon, de rester ce qu'elle est. » —

Ce qui est légalement, c'est le gouvernement du maréchal Mac-Mahon. Et voilà pourquoi les vrais conservateurs, sans distinction de parti, se rallient autour de lui et lui apporteront leur concours désintéressé. Mais M. Jules Simon et ses amis que font-ils et que sont-ils? Ils conspirent à tenir sans cesse en échec le gouvernement du maréchal et dissimulent mal leurs efforts pour le renverser. Ils ont beau dire, ils sont toujours des révolutionnaires. De grâce, qu'ils ne nous jettent pas leurs qualités!

(L'Electeur de Bordeaux.)

Nous empruntons au Messager de la semaine l'excellent article qu'on va lire: —

A entendre certaines gens, trop souvent écoutées dans les ateliers, la société actuelle est partagée en deux peuples dont l'un vit aux dépens de l'autre: d'un côté le propriétaire, le patron, le capitaliste; de l'autre, l'ouvrier. De là, des malédictions contre une organisation qui met tous les produits entre les mains du premier, tout le travail sur le dos du second; de là, aussi, des menaces incessantes contre

l'infâme capital, le grand ennemi des ouvriers, s'enrichissant de leurs misères et grossissant à mesure que leur salaire diminue.

Rien n'est vrai dans ces affirmations, ni la division absolue, ni l'antagonisme, ni la cruelle injustice du partage.

Combien d'hommes sont en même temps propriétaires et ouvriers, cultivant leur champ et celui des autres; combien, grâce à leur esprit de prévoyance et d'économie, touchent à la fois leur rente et leur salaire? Beaucoup par leur aptitude, passent de l'état d'ouvrier à celui de contre-maître, et finissent par diriger eux-mêmes l'atelier où à leur début ils étaient manœuvres; les plus grands industriels de notre temps ont eu des ces fortunes-là, même en restant chacun dans leur position. Aucune opposition d'intérêt n'existe entre l'ouvrier et le capitaliste; ils ont également besoin l'un de l'autre.

Que produirait la plus belle terre entre les mains du plus riche propriétaire, s'il n'avait pas de laborieux pour cultiver ses champs? Que rapporterait l'usine la mieux montée, si les bras manquaient pour faire aller ses machines? et de son côté que ferait l'ouvrier de sa force et de son temps, si la terre ou la manufacture ne venaient réclamer et utiliser son travail et lui donner une part de leurs produits sous la forme de salaire?

Enfin, les plus magnifiques produits, source des salaires élevés, seraient stériles et sans valeur, s'il n'y avait pas des propriétaires et des capitalistes pour les acheter à haut prix et en orner les châteaux et les hôtels qu'on leur envie, mais qui font vivre et ceux qui les ont bâtis et ceux qui les ont meublés, et les fournisseurs de leurs tables, et les ordonnateurs de leurs fêtes.

Dans le partage entre le capital et le travail, est-il vrai que le bénéfice du patron s'accroisse aux dépens du salaire de l'ouvrier? Voyons comment se passent les choses, la moisson est-elle riche, le propriétaire vendra beaucoup de grains; mais pour les récolter il a besoin de beaucoup de bras, et alors forcé à lui est d'augmenter la part du moissonneur, après lequel il court et dont il ne peut se passer.

Le jour où les commandes abondent, où se présentent un grand nombre d'acheteurs, l'industriel peut compter sur un bénéfice considérable, mais à la condition qu'il produira vite et beaucoup; il lui faudra donc obtenir beaucoup de travail, et pour attirer et retenir les ouvriers, il devra nécessairement élever leur salaire.

Au contraire, lorsque la commande s'arrête et que s'éloigne l'acheteur, la production, sous peine de ruine, est forcée de se ralentir. Le chômage envahit l'atelier, peu d'ouvriers sont conservés, on ne leur demande, on leur paie que des fractions de journée, mais à la fin de l'année le patron constatera une forte perte. Ainsi, toutes les fois que le maître s'enrichit, l'ouvrier gagne et la perte de l'un entraîne celle de l'autre, avec cette différence que le salaire quotidien une fois payé reste la propriété de celui qui l'a gagné, il n'est jamais obligé, comme chef d'administration, de combler avec le gain de la veille le déficit du lendemain.

En dehors de la part légitime fait au travail, il ne faut pas croire que le bénéfice du capital ne profite qu'à son propriétaire. La fortune ne sert au riche qu'à la condition de la partager avec tout le monde.

Qu'il entasse ses écus comme l'avare, dans sa caisse ou sa cave, sans les en faire sortir, il sera plus pauvre que le plus pauvre prolétaire, et il mourra de faim et de misère, sur ces monceaux d'or.

Son argent ne lui est utile que parce qu'il le dépense, soit en salaire pour ses serviteurs et les ouvriers qui l'aident à tirer profit de sa terre ou de sa manufacture, soit en achats de produits destinés à le nourrir, à le vêtir, à embellir sa demeure, à satisfaire ses goûts, soit en dons aux malheureux, placement le plus avantageux pour son âme.

A la fin de l'année, quand le propriétaire a dépensé son revenu, suivez chacune des pièces de 5 francs qui sont entrées dans sa bourse, comme produit de sa terre, de sa rente ou de son industrie; vous les trouverez presque toujours entre les mains d'un ouvrier; elle a circulé de magasin en magasin, de profession en profession, avec des destinées diverses, suivant les besoins, les goûts, les vertus, les vices de ses possesseurs d'un jour; aujourd'hui elle paie le boucher, le houlanger ou le tailleur, demain elle sera portée à la caisse d'épargne, ou peut-être hélas! au cabaret; elle servira successivement à donner du pain à toute une famille, à constituer une dot, à créer un chemin de fer; quelquefois aussi à faciliter une

orgie et à ruiner une santé; mais dans son mouvement perpétuel, elle ne cessera jamais de devenir le prix du travail. L'argent même le plus mal employé finit toujours par se convertir en salaire. Que les ouvriers cessent donc d'accuser une société où le riche est obligé, sous peine de misère, de partager ses revenus avec eux, et où ceux qui n'ont que la propriété de leurs bras ont toujours pour ressource la fortune des autres.

Il y a, il est vrai, des pays où la propriété et ces inégalités n'existent pas; tous ayant les mêmes droits sur la terre qu'ils habitent, on n'y voit ni agriculture, ni industrie, ni riches, ni pauvres, ni patrons, ni ouvriers. Chacun vit de sa chasse, dans des forêts qui n'appartiennent à personne. Mais ce régime égalitaire est loin d'assurer au sauvage le bien-être, il ne lui garantit pas même un jour d'existence, et trop souvent après avoir inutilement couru pendant de longues heures à la poursuite du gibier qui doit le nourrir, il tombe mort de fatigue et de faim.

**Informations**

On lit dans l'Assemblée nationale:

« On nous écrit de Lyon que l'instruction judiciaire relative au complot de cette ville touche à sa fin; les pièces saisies constatent qu'il avait bien positivement des ramifications dans tout le Midi. D'après les plans des conjurés, une insurrection devait éclater dans les deux circonstances suivantes: si la monarchie était rétablie, ou si le suffrage universel, tel qu'il fonctionne depuis 1848, était modifié. Le rétablissement de la monarchie étant ajourné, reste l'éventualité de la réforme électorale.

» Dans la pensée des chefs du complot, le suffrage universel, sans garanties de moralité de capacité, de domicile, étant, pour les radicaux, le seul moyen légal d'arriver au pouvoir, si ce moyen vient à leur être enlevé par la révision de la loi électorale, l'insurrection devient le plus saint des devoirs, suivant l'invariable formule des révolutionnaires.

» Les débats de ce procès du complot de Lyon sont appelés, ajoute notre correspondant, à fournir de curieuses révélations sur les agissements des radicaux dans nos départements du Midi.»

Nous lisons dans le Journal d'Annonay:

« L'instruction de l'affaire d'Annonay n'est pas aussi près d'être terminée que quelques journaux ont bien voulu l'annoncer. M. Chatelet, contre-maître chez M. Binet, a seul été mis en liberté provisoire, sur la demande de ce dernier.

» Au moment où nous allons mettre sous presse, on nous annonce que la gendarmerie a dû procéder cette après-midi à de nouvelles arrestations, en exécution de trois mandats d'amener lancés par le parquet de Tournon et se rapportant toujours à la même affaire.

» Voici les noms des trois personnes qui auraient été recherchées:

» MM. Samuel Vidon et Paul Desruol, membre de notre ex-conseil municipal, et Croze aîné, mégissier; le premier seul a pu être arrêté.»

**Chronique locale**

et méridionale.

Par décret du Président de la République, en date du 11 janvier, M. Kolb, (Victor Emile), officier démissionnaire, actuellement attaché au cabinet du Préfet du Lot, vient d'être nommé commissaire spécial de police à Luzech.

Taurisson, l'assassin de la jeune Sastre, de St-Henri, a été exécuté jeudi, à Tulle. Nous donnerons les détails mardi prochain.

Le 11 du courant, le corps de la nommée Elizabeth Labressière, âgée de 60 ans, de Girou-Bas, commune de Montcabrier, a été trouvé sans vie dans un champ, bordant le chemin de Sauveterre à Montcabrier. Le docteur Lacassagne appelé aussitôt, a déclaré que la mort d'Elizabeth était naturelle, et amenée par une apoplexie foudroyante.

On nous écrit de Gourdon:

L'audience de police correctionnelle de lundi dernier, a été marquée par un incident fâcheux qui s'est produit à l'occasion d'une poursuite de délit de chasse, imputé au sieur X. de la commune de dégagnac. Le prévenu nia lors de sa première comparution en justice, être l'auteur du fait, et désigna un de ses voisins, comme pouvant être le délinquant. Cet individu est venu devant le tribunal, reconnaître que c'est lui, qui chassait aux lieu jour et heure indiqués au procès-verbal, et, d'un autre côté, l'un des gendarmes qui ont constaté la contravention, a déclaré qu'en toute conscience, il ne pouvait affirmer que c'était le prévenu plutôt que le témoin qui avait chassé, et malgré ces déclarations favorables à l'inculpé, le tribunal tenant pour suspecte la déposition du prétendu chasseur, a condamné le prévenu, à 30 fr. d'amende pour le fait de chasse, et à 8 jours de prison pour offenses envers les gendarmes.

Le ministère public, a requis la mise en arrestation du témoin sous la prévention de faux témoignage, mais le tribunal, tout en donnant acte des réquisitions ci-dessus, a néanmoins maintenu ce dernier en liberté.

Cette affaire a vivement impressionné l'auditoire.

MM. les étudiants en droit sont prévenus que, d'après l'article 9 de la loi de finances votée le 29 décembre 1873, un supplément de droit de 10 fr. destiné à créer un fonds commun pour les bibliothèques des Facultés, sera perçu chaque année à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1874, sur chaque première inscription prise dans toutes les Facultés. D'après les instructions ministérielles du 31 décembre 1873, ce droit sera payé pour l'année scolaire 1873-1874, en prenant l'inscription du trimestre de janvier courant. Pour les autres trimestres, il sera perçu lorsque les étudiants prendront les 1<sup>er</sup>, 5<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> inscriptions.

La ville de Rodez va devenir cette année le siège de la 40<sup>e</sup> session du congrès scientifique de France. Cette nouvelle a été accueillie avec joie par toutes les personnes qui s'intéressent au progrès de la science.

Quel est en effet le but de ces congrès?

Réveiller dans nos provinces la vie intellectuelle trop souvent assoupie; reconstituer leur histoire locale; étudier et faire connaître au monde savant leurs richesses archéologiques, scientifiques et littéraires; étudier les progrès à réaliser; offrir enfin aux travailleurs, aux savants modestes de nos départements, une occasion facile de se produire, de donner à leurs œuvres, souvent remarquables, une publicité méritée.

Ces congrès, réunions annuelles, des savants de tous les pays, furent fondés, on le sait, par le regretté M. de Caumont, l'illustre archéologue que la France vient de perdre. 39 fois déjà son œuvre s'est affirmée par les plus éclatants succès à Caen, Poitiers, Clermont, Lyon, Toulouse, St-Etienne, Rouen, Amiens, etc., etc. Qu'on lise les comptes-rendus des congrès qui ont eu lieu dans ces villes, et l'on restera convaincu de l'excellence de cette institution.

« Œuvre plus opportune que jamais (disaient les organisateurs du congrès de Pau en 1873), au moment où, grâce aux idées de décentralisation, la province est appelée à jouer un rôle moins effacé et plus en rapport avec ses droits et ses ressources.

Le Rouergue, à son tour, et sa région vont posséder leurs assises scientifiques et c'est justice, car nos départements sont riches en sujets d'étude, riches aussi en hommes de talent.

Le programme du congrès sera publié ultérieurement, ainsi que la date d'ouverture de la session.

Le comité d'organisation, dont M. le Préfet de l'Aveyron, a bien voulu accepter la présidence, s'occupe activement de son travail. De nombreuses adhésions lui parviennent chaque jour, et des mémoires remarquables sur des sujets de la plus haute importance, sont déjà annoncés.

Quelques excursions scientifiques, des expositions industrielles et archéologiques, rendent encore plus brillante et plus intéressante, cette fête de l'intelligence à laquelle tout le monde voudra s'associer.

Le secrétaire général du congrès.

REMOND.

Voici un jugement important qu'il est utile de faire connaître aux aubergistes:

L'aubergiste peut-il s'affranchir de toute responsabilité à l'égard des chevaux qu'il reçoit dans son écurie, en avertissant les clients par une inscription mise sur les murs de son établissement, qu'il ne répond pas des accidents?

Cette question, qui est d'un intérêt de chaque jour pour les cultivateurs, a été débattue récemment à la barre du tribunal civil de Provins.

Un sieur X..., fermier à la Rue-des-Bois, commune de Bannost (Seine-et-Marne), était descendu à l'hôtel Saint-Georges et y avait laissé son cheval et sa voiture.

En rentrant le soir à l'hôtel, il s'aperçut que son cheval portait à la cuisse une blessure de 2 à 3 centimètres de large. D'où provenait-elle? Était-elle le résultat d'un coup de pied de cheval, d'un coup de fourche ou d'un coup de couteau? Aucune preuve sur ce point n'a pu être établie d'une façon bien positive; quoi qu'il en soit, le cheval mourut de sa blessure, et X... intenta contre la maîtresse d'hôtel et son garçon d'écurie une demande en 800 fr. de dommages-intérêts.

En vain ces derniers soutinrent-ils, tous deux, par l'organe de leurs défenseurs, que tous les clients de la maison avaient été avertis par une inscription peinte en grosses lettres sur les murs de l'écurie que l'on ne répondait point des accidents qui pourraient arriver aux chevaux, situation qui avait été acceptée de X... comme de tous les cultivateurs; en vain prétendirent-ils encore que, pour une rémunération de 30 centimes, on ne pouvait les rendre responsables d'accidents qui, suivant eux, étaient inévitables et très-fréquents.

Le tribunal rejeta ce système, en ne faisant en cela que confirmer une jurisprudence qu'il avait déjà consacrée par jugement précédemment rendu en de pareilles circonstances, et condamna l'aubergiste et son garçon d'écurie à des dommages-intérêts envers le propriétaire du cheval.

On lit dans le Courrier de Tarn-et-Garonne:

« Les bruits les plus étranges circulent depuis une quinzaine de jours dans les environs de Montech, notamment aux environs de la forêt. On parle de vols, d'assassinats, de déraillements, de bandes de malfaiteurs, etc.; de telle sorte que l'émoi est considérable dans ces contrées. Il importe de faire connaître les faits qui ont motivé cette panique et, tout en invitant les populations à faire elles-mêmes bonne garde et à faciliter les recherches de la justice, il est urgent de ramener les choses à leur véritable jour.

» Dans la nuit du 27 au 28 décembre, une tentative de déraillement fut effectuée sur la voie ferrée, à 1,500 mètres de la gare de Montbartier et dans les circonstances suivantes: A 600 mètres du passage à niveau de la forêt de Montech, la voie décrit une courbe très-prononcée. C'est l'endroit le plus solitaire et le plus isolé de la forêt: on y a placé un dépôt de rails et de coussinets pour les besoins du service. Le soir du crime, trois de ces coussinets ont été enlevés du dépôt dont le cadenas a été brisé et placé sur les rails de la voie de droite. L'express de nuit est passé sur ces obstacles en les brisant, et on assure que c'est un miracle qu'un déraillement n'ait pas eu lieu.

» Pour enlever ces coussinets, il a fallu plusieurs personnes, car il s'agissait de soulever des rails de 200 kilos chacun: de plus, on a remarqué, tout près de là, un coin de la forêt où les herbes sont piétinées et foulées sur un assez large espace. C'est là, sans doute, que les malfaiteurs attendaient le résultat de leur coup de main.

» Samedi dernier, 9 janvier, un gendarme de Grisolles, en tournée à Monbégui, trouva le cadavre du sieur Verdier, âgé de 79 ans, sur la route entre Finhan et Monbégui. Le corps porte la trace de nombreuses et graves blessures qui paraissent, au premier abord, avoir été produites par écrasement, sans doute par le passage d'une voiture lourdement chargée.

» La justice s'est transportée sur les lieux et une enquête est commencée.

» On racontait aussi le vol d'une montre à un journalier de Montech, accompli dans les circonstances assez peu vraisemblables.

» On le voit, les rumeurs que l'on a répandues doivent être réduites à leur juste valeur. Néanmoins, encore tous les jours les individus qui traversent la forêt, s'ils ne sont pas endimanchés, sont assez mal reçus par les paysans. Des patrouilles nombreuses et des tournées de gardes ont été faites depuis le 29 dans la forêt, et n'ont amené la découverte d'aucun malfaiteur.»

THÉÂTRE DE CAHORS

Une bonne fortune pour les amateurs de théâtre : le 25 janvier prochain, représentation sur notre scène du grand succès du jour :

Monsieur Alphonse

pièce en 3 actes, par M. ALEXANDRE DUMAS fils.

L'interprétation sera brillante et en juger par les artistes qui composent la troupe :

- M<sup>lle</sup> JANE ESLER, de Vaudeville;
- M<sup>lle</sup> SRIWANECK, des Variétés;
- M<sup>lle</sup> CASSOHI, de la Comédie-Française;
- M. MUNIÉ, de Vaudeville;
- M. GODFRIN, du Gymnase;
- M. DELANGLAY, de l'Ambigu.

La presse parisienne a été unanime pour applaudir l'œuvre si puissante de M. Alexandre Dumas.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 10 au 17 janvier 1874.

Naissances.

Crusel (Antoine), à Bégous.

Mariages.

Fourgous (Etienne-Léon-Antoine) et Mazeillé (Jeanne-Marie-Laurence).

Décès.

Blanié (Jeanne-Marie). 3 ans, Place au Bois. — Magdelaine, naturelle, 67 ans, célibataire, rue du Château. — Jean-Paul, 10 jours, rue Nationale.

CALENDRIER DU LOT. — Janvier.

JOURS	FÊTES	FOIRES.
18 Diman.	Chaire de S. P.	
19 Lundi.	S. Antoine.	Beauregard, St-Caprais, Thémines, Lamothe-F., Duravel, Saint-Matré, Bétaille, Gramat, Salviac.
20 Mardi.	S. Fabien, p.	
21 Mercur.	S. Agnès.	Escamps, Rudelle.
22 Jeudi.	ss V. et A.	Prayssac, St-Céré, St-Germain.
23 Vend.	F. de la s. V.	St-Vincent.
24 Samedi	se Eugénie.	

☉ P. L. ....	le 4, à 4 h. 30 du matin.
☽ D. Q. ....	le 11, à 10 h. 3 du soir.
☽ N. L. ....	le 19, à 6 h. 59 du soir.
☉ P. Q. ....	le 26, à 4 h. 14 du soir.

Périgée, le 20. — Apogée, le 9.

Variétés

LOU ROC DE SAOUTO MERIC

(Légende quercynoise)

par M. LÉON VALÉRY

CHAPITRE XI

SUR LE TOIT.

Polyphème se trompait : ce n'était pas le ciel qui s'écroulait sur lui, comme il l'avait dit, mais le tuyau de la cheminée qui s'était entr'ouvert, à son sommet, et dont les éclats venaient de fondre sur son dos.

Tant que le bandit s'était trouvé entre deux murs, tous ses efforts avaient échoué contre la résistance qu'ils lui opposaient. Mais, parvenu à la partie supérieure du conduit, qui dominait le toit, les parois avaient cédé, et de là, la secousse dont le château chancela sur sa base.

Polyphème ne fut pas le seul à s'en apercevoir : le Recteur de Larroque et ses paroissiens virent rouler à leurs pieds bon nombre de tuiles, qui n'effrayèrent personne, dans l'état de gâté où le vin du Seigneur avait mis les plus tempérants.

Mais si cet incident était passé presque inaperçu pour les buveurs, ce n'est pas, du moins, du côté de la cour, où ils stationnaient, que Nolibarba pouvait s'échapper, la hauteur du toit lui eût-il permis d'en descendre.

Les autres façades du manoir ne se prêtaient guère mieux à son évasion. Pas une terrasse le rapprochant du sol ; pas un arbre voisin des murs, lui tendant ses branches, pour lui servir d'échelle.

Le malheureux n'avait donc fait que retarder sa mort, et sa prison que changer de place.

C'était l'abîme qui l'attendait, à la place du bucher qu'il avait fui ; c'était son front brisé sur la dalle, son cadavre jeté à l'égoût, ou livré aux oiseaux de proie !

Autant valait le feu, qui consume, et ses cendres dispersées au vent !

Car, outre que son adversaire n'était pas homme

à lâcher prise, l'état de délire où il se trouvait ne lui offrait pas même, de sa part, le bénéfice d'un éclair de pitié.

Les meurtrissures qu'il venait d'essuyer, sous le coup des débris que ses épaules avaient reçus ; la situation ridicule que lui faisait cet accident, devant la chataîne, tout devait contribuer à le rendre inexorable.

« Ah ! c'est donc toi qui m'éclabousses ! » criait-il, en secouant ses cheveux en désordre et sa soutane couverte d'une épaisse couche de poussière : « Il est vrai que mon père est meunier, et ce n'est pas la farine qui me fait peur. Mais en voilà une qui ne cuit pas au four, et c'est toi que je vais épousseter tout-à-l'heure... Avec cela qu'on a peur sur les toits et que je ne te suivrai pas, si haut que tu montes ; usque ad astra, s'il le fallait, horrible monstrum !... c'est là qu'il fera bon s'étrangler tout à l'aise, au clair de lune, entre ciel et terre, à moins qu'on ne glisse ! Après cela, ne me retiens pas si je tombe ; car tout laid que tu es, c'est ta peau ; et gare aux faux pas sur les gouttières ! »

Polyphème savait le chemin à prendre, pour arriver jusqu'à Nolibarba.

S'il ne connaissait le toit que pour l'avoir percé comme une flèche, le court passage qu'il avait fait dans le grenier lui permit de trouver facilement sa route.

Un instant après, les deux ennemis étaient en présence.

Un mot, d'abord, sur le champ de bataille, avant de les montrer aux prises.

Le toit du manoir de Cels se composait de quatre plans inclinés, couverts de tuiles plates, correspondant aux quatre côtés du bâtiment, flanqué, à l'un de ses angles, de la tour où j'ai promené le lecteur.

Tout autour, une corniche en pierre et l'indispensable appareil en plomb, destiné à la conduite des eaux pluviales.

Trois tuyaux de cheminée (Nolibarba avait abattu le quatrième) s'y dessinaient sans prétention artistique ; et, si j'en parle, c'est que c'étaient là des points stratégiques, qui pouvaient être appelés à jouer un rôle, dans le combat étrange qui allait s'engager. Modestement bâtis en brique rouge, ils étaient surmontés de figures emblématiques, tournant au vent, et dont l'une représentait le cheval pegase, qu'avait monté, dans son temps, avec quelque succès, un gentilhomme de la famille.

La pente, assez douce sur les bords du toit, s'accroissait tellement, à mesure qu'on s'en éloignait, que le sommet des quatre angles au centre, se réunissant en pyramide, devenait un point presque inaccessible pour le pied le plus agile.

C'est pourtant à cheval sur ce point culminant qu'était Nolibarba, quand l'étudiant déboucha du grenier sur le champ de bataille.

Arrivé le premier sur le terrain, je veux dire sur le toit, le bandit en avait étudié la configuration, observé les accidents et choisi ses positions.

Celle qu'il occupait avait pour lui l'avantage, en l'isolant de son adversaire, de lui permettre de l'écraser de haut, s'il se hasardait à l'attaquer, et celui de mettre en plein air les brûlures dont son corps était couvert.

« Je vous attendais ! » cria-t-il à Polyphème, d'aussi loin qu'il le vit.

« Je te cherchais ! » répliqua celui-ci, en s'avançant péniblement sur les tuiles, qui se brisaient sous son talon.

« Un mot avant la lutte ! » ajouta Nolibarba.

« Qu'il soit bref ! »

« Combien veux-tu pour ma rançon ? »

« C'est ta vie qu'il me faut ! »

« Viens la prendre. »

Le géant n'attend pas la fin du défi et s'élance à l'assaut !

Emporté par sa fougue, il y monte, tête droite. Mais arrivé près du sommet, ses pieds glissent ; et, tombant sur ses mains, il lutte en vain contre la pente qui le repousse.

« Ah ! tu veux ma vie ? » hurle le bandit, en fondant sur lui, « eh bien ! c'est la tienne qui m'appartient !... »

Renversé sur la face, Bricole se débat vigoureusement et finit par se retourner sous son vainqueur, qu'il va saisir, à son tour.

Mais ce dernier a prévu le coup et s'y dérobe. Sans songer à engager la lutte, il pousse Polyphème si violemment vers le vide, que le malheureux n'eût pas manqué d'y être entraîné, sans les débris du tuyau de cheminée, renversé par Nolibarba, lesquels, se trouvant sur sa route, neutralisent les effets de la vitesse acquise et lui permettent de s'arrêter à temps.

« Attends, attends ! » s'écrie le géant, qui s'arme de la plus grosse des pierres qui couvrent le toit.

Comme il se dispose à la lancer contre le bandit, celui-ci saute sur la partie du toit opposée au côté faisant face à son adversaire et, abrité par le sommet de la pyramide, ne se découvre que pour montrer son visage grimé.

Polyphème court, pour le prendre par le derrière. Mais l'ennemi, qu'il veut tourner, n'est déjà plus où il l'a cru, et tout ce qu'il en voit encore, c'est sa bouche qui lui jette, en défi, son horrible ricanement !

(A suivre.)

Dépêches Télégraphiques

Versailles, 16 janvier.

Le duc de Broglie, ministre de l'intérieur, parlera aujourd'hui ou demain. On s'attend à un discours important. On désire généralement que la discussion soit terminée demain ; des efforts seront évidemment faits dans ce sens.

On dit qu'on demandera au besoin une séance de nuit.

Versailles, 16 janvier, 7 heures 45 minutes, soir.

Continuation de la discussion de la loi sur la nomination des maires. Divers amendements ont été retirés ou repoussés. L'article 1<sup>er</sup> a été voté après un discours très-applaudi de M. Vinay, rappelant la destitution en masse des maires et conseils par le Gouvernement du 4 septembre dans un but politique et électoral.

L'amendement Brisson, demandant que les conseils municipaux nomment les présidents de bureaux électoraux est rejeté par 393 voix contre 221.

Majorité contre l'amendement Brisson, 172.

Bourse de Paris.

Paris, 17 janvier 1874, soir.

Rente 3 p. % .....	58,30
— 4 1/2 p. % .....	84,00
— 5 p. % .....	93,35
— 5 p. % emprunt 1872 .....	93,35

Annonces

**AVIS.** — Aux lecteurs atteints des herpies ou de maladies de voies urinaires, nous signalons la NEPTUNIDE-ROUILLÉ, dont le succès est assuré. (Voir aux annonces).

LACHAUD et BURDIN, Libraires-Éditeurs

4, Place du Théâtre-Français, à Paris.

SPLENDIDES ÉTRENNES :

**Guerre de 1870-1871**, histoire politique et militaire, par A. WACHTER ; 47 dessins inédits de A. DARJOU (rien n'a été publié d'aussi complet et d'aussi exact), un beau volume, grand in-8° Jésus relié et doré sur tranches. — Prix, franco... 20 fr.

**Œuvres posthumes de Napoléon III**, autographes inédits grand in-8°. — Prix, franco... 7 fr. 50

**La Mosaïque**, revue pittoresque de tous les temps et de tous les pays, grand in-4°, formant un magnifique album de 416 pages, illustré de 350 gravures, richement relié. — Prix, franco... 11 fr. 50

**Le Siège de Paris**, par FRANCISQUE SARGEY, illustré par BERTALL, un beau volume grand in-8°, richement relié et doré sur tranches. — Prix, franco... 5 fr.

Avis à nos abonnés.

L'extension que prend le Journal du Lot, exige, pour que la régularité du service soit assurée, que les abonnements soient soldés d'avance. — Il en est ainsi, du reste, pour tous les Journaux.

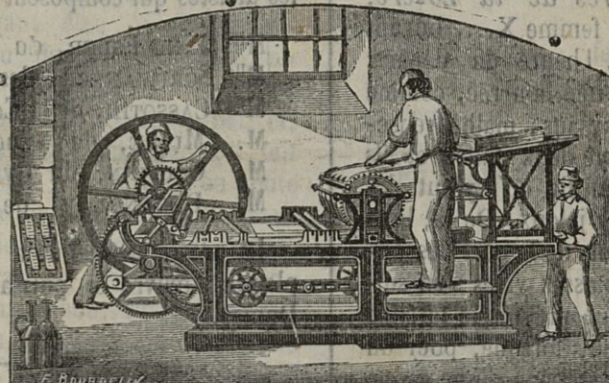
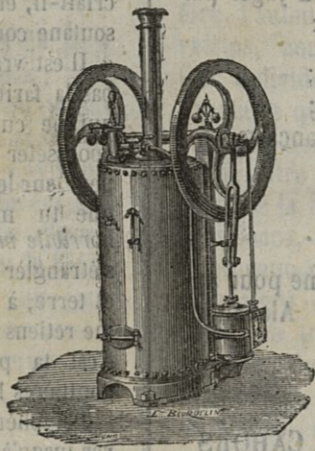
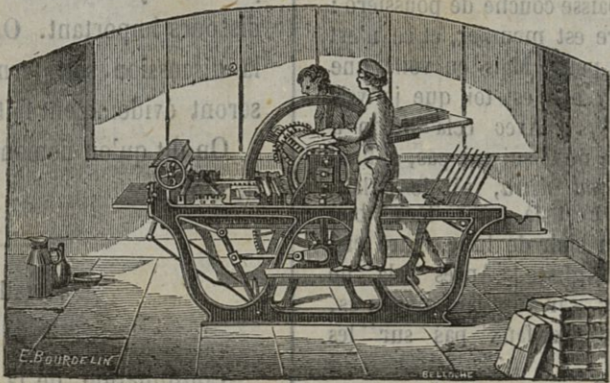
Nous engageons donc fortement les abonnés en retard, à liquider au plus tôt leur situation. Quant aux nouveaux, souscripteurs, nous les prions de joindre toujours un bon de poste à leur demande d'abonnement.

Nos souscripteurs prendront d'autant plus cet avis en considération, qu'ils voient les sacrifices énormes que nous nous imposons journellement, pour les tenir au courant des Nouvelles, quarante-huit heures avant les journaux de Paris.

Pour les extraits et articles non signés, Le propriétaire-gérant, A. Laytour.

SPÉCIALITÉ D'IMPRIMES ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX

Dix Machines diverses. — Trois Presses mécaniques mues par la vapeur.



IMPRIMERIE DE A. LAYTOU & FILS, RUE DU LYCÉE

OUVRAGES DE VILLE

Journaux — Labours — Mémoires — Brochures — Affiches  
Prospectus — Circulaires — Carnets d'Ouvriers  
Lettres de rappel — Lettres de faire part de mariage et de décès  
etc — etc. — etc.

OUVRAGES DE LUXE

Travaux administratifs — Impressions en couleurs — Factures  
Livres — Registres avec réglure en tous sens  
Coupons de rente — Billets à Ordre — Bordereaux — Mandats  
etc. — etc. — etc.

Cette Maison se charge d'exécuter avec soin les travaux les plus importants et de les livrer dans un très-court délai.

JOURNAL DU LOT. — Abonnements : Un an, 16 fr. — Six mois, 9 fr. — Trois mois, 5 fr.

A CÉDER DE SUITE

A Cahors

UN CAFÉ  
parfaitement situé

Matériel complet et tout neuf. — Assortiment de liqueurs.  
S'adresser au bureau du Journal.

Hernies Prolapsus et maladies de la Vessie

Ces désolantes infirmités longtemps réputées incurables, sont depuis plusieurs années déjà, proptement et radicalement guéries par la NEPTUNIDE-ROUILLÉ. (Extrait des plantes marines). Renseignements gratuits, en écrivant à M. ROUILLÉ, pharmacien de 1<sup>re</sup> classe, aux Sables d'Olonne (Vendée).

PATE PECTORALE AU LAIT DE POULE

Préparée par J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-Saint-Paul, Paris, d'une efficacité prompte et certaine contre les rhumes, gripes, toux, catarrhes, extinctions de voix, et les affections de la gorge et du larynx.  
Prix de la boîte : 1 fr. 50.  
Dépôt à Paris, 26, r. N<sup>o</sup>-des-Petits-Champs, et dans toutes les pharm. de chaque ville.

Nos Maîtres hier

Etudes sur les progrès de l'INSTRUCTION POPULAIRE EN FRANCE.  
depuis les temps les plus reculés jusqu'à J.-J. Rousseau,  
Par M. H. ANDRÉ,  
Inspecteur d'Académie.

1 vol. in-12. — En vente chez M. Crayssac, libraire à Cahors. Prix : 3 f. 50

Librairie Classique et Religieuse

Maison GODINAUD

E. JOLY, SUCCESSEUR  
Galerie de Fontenille, à Cahors

1874 ETRENNES 1874

GRAND ASSORTIMENT  
DE LIVRES ET OBJETS DE LUXE  
PRIX MODÉRÉS

Papeterie de luxe et ordinaire, Fournitures de bureau, Registres carton, Cordes de Naples, Papier de Musique et livres de prix. — Objets de luxe, Fournitures pour fleurs, Cartes à jouer, Ordo et Catéchisme du diocèse, Barettes, Ceintures et Rabats.

Ferblanterie, Lampisterie et Zinguerie

E. BORS

rue Fénélon, à Cahors

A l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de donner plus d'extension à son commerce; on trouvera chez lui les articles suivants :  
Théières pour soirée, Cafetières élégantes pour limonadier et bourgeoisie, Lampes modérateurs pour salons, grand assortiment de Lampes à pétrole et à essence, Lanternes pour calèches, voitures, omnibus, à huile de pétrole.

On trouvera également chez lui, les articles de ménage suivants; Couverts de table, Tourne-broche, Fourneaux de cuisine, Pelles et Pincés, Moules pour gâteau, Réchauds, Fourneaux et fers à lissier, Soufflets de salons et de cuisine, Sceaux de chambres inodores avec brocs, Irrigateurs et tout espèce de Poterie d'étain.

Le Sieur BORS se charge également de tous les travaux  
FERBLANTERIE ZINGUERIE ETC.

Huile Pétrole et Essence première qualité

M. ESCOFFRE,  
CARROSSIER

A CAHORS, BOULEVARD NORD.

Un Coupé d'occasion presque neuf, à quatre places, dans un bon prix, garniture neuve, reps soie, gris argent et peinture neuve.  
Phaëton neuf, bien monté, garniture verte en marroquin et drap, à prix réduit.

Des petites Voitures à quatre et six places, à prix réduit.  
Harnais noirs et jaunes et toutes sortes d'articles pour Sellerie et Carrosserie.

Echange de Voitures d'occasion.

Pharmacie DETHAN  
Faub. Saint-Denis, 90, à Paris,  
et dans les princ. Pharmacies  
de France et de l'Étranger.

MALADIES  
de la  
GORGE  
DE LA VOIX  
ET DE LA BOUCHE

PASTILLES DETHAN  
au Chlorate de potasse  
Spécifique contre les Maux  
de Gorge, les Maladies de  
la Voix, les Angines, les Ul-  
cérations et les Inflammations  
de la Bouche, recom-  
mandé aux Prédicateurs,  
Professeurs et Chanteurs.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'Etat. Applications en médecine:  
GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.

HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence.

CELESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, albuminurie.

HAUTERIVE. — Prescrite comme l'eau des Célestins.  
Administration de la C<sup>o</sup> concessionnaire:  
PARIS, 22, boulevard Montmartre.  
EXIGER le NOM  
de la SOURCE sur la CAPSULE

A Cahors, chez M. Dulac, pharmacien

1874

CALENDRIER

DU DÉPARTEMENT

DU LOT



A CAHORS

EN VENTE

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

Cahors, imprimerie de A. Laytou.

LA RÉGLISSE  
SANGUINÈDE

GUÉRIT  
les Rhumes, Catarrhes, Crampes et  
Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange  
après les repas, on digère toujours très-bien. Un  
seul essai suffit pour s'en convaincre.  
Dépôt dans toutes les pharmacies.

Cahors, chez M. Vinel, pharmacien.

GOVERNEMENT DU PÉROU

DREYFUS FRÈRES & C<sup>o</sup>, DE PARIS

Seuls Concessionnaires du

GUANO  
DU PÉROU

Loi Congrès  
11 nov. 1870  
pour  
l'importation  
directe  
en Europe  
et Colonies.

DÉPÔTS EN FRANCE

Bordeaux, chez M. Adolphe BOUTIER.  
Brest (Landerneau), chez M. Emile VINCENT.  
Cherbourg, chez M. Eugène LIAIS.  
Dunkerque, chez MM. A. JAGOT et C<sup>o</sup>.  
Havre, chez M. E. FICQER.  
La Rochelle, chez MM. d'OPIGNY et FAVRETTI FILS.  
Lyon, chez M. Marc GILLIARD.  
Marseille et Cette, chez MM. A.-G. BORI et C<sup>o</sup>.  
Melun, chez M. V. LE BARRÉ.  
Nantes, chez MM. A. JAGOT et HUART.  
Paris, chez M. A. MESSIAEN-DUPIN.  
Saint-Nazaire, chez MM. A. JAGOT et HUART.